

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 9–13 novembre 2009

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/10-A
2 octobre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2009 – OUGANDA 107920

Aider les exploitants ougandais pratiquant l'agriculture de subsistance à tirer parti de la hausse des prix des produits alimentaires

Nombre de bénéficiaires	78 450
Durée du projet	13 mois (1 ^{er} février 2009–28 février 2010)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	1 492 tonnes (aide alimentaire) et l'équivalent de 1 289 tonnes (transferts monétaires et bons d'alimentation)
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des transferts monétaires et bons d'alimentation à la charge du PAM	868 140 (produits alimentaires) 706 615 (transferts monétaires et bons d'alimentation)
Coût total pour le PAM	4 968 150

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional de
Johannesburg (Afrique australe, orientale
et centrale): M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RÉSUMÉ

1. En Ouganda, le prix des aliments de base tels que le maïs ou les haricots ont augmenté de 50 pour cent depuis le début de 2008 en raison de l'accroissement de la demande des pays voisins, de la hausse des coûts des carburants et de la médiocrité des récoltes dans certaines régions du pays.
2. La hausse des prix des produits alimentaires et l'augmentation de la demande régionale offrent aux petits exploitants ougandais une possibilité de passer d'une agriculture de subsistance à une production plus commerciale. L'amélioration des infrastructures commerciales et l'accroissement de la productivité, donneraient aux petits producteurs la possibilité d'accroître leur production et de vendre leurs excédents, par exemple au PAM dans le cadre de l'initiative "Achats au service du progrès".
3. En revanche, si les petits exploitants continuent d'acheter plus qu'ils ne vendent, la hausse des prix se répercutera sur la part de leur revenu qu'ils consacrent à la nourriture. De ce fait, ils ne disposeront peut-être pas de ressources suffisantes pour procéder aux investissements nécessaires à l'accroissement de la production et pourraient consommer moins, et des aliments de moindre qualité, une situation qui ne manquerait pas de réduire leur capacité de production vivrière.
4. Le projet de développement 107920 a pour objectif de faire face aux répercussions de la hausse des prix des produits alimentaires en Ouganda. Il s'agit d'améliorer les revenus et la qualité de vie des petits exploitants vulnérables moyennant la mise en place d'un filet de sécurité, à savoir: i) créer des avoirs qui amélioreront leurs liens avec les marchés et leur fourniront un appui après la récolte pour qu'ils puissent bénéficier des prix élevés des produits alimentaires, conformément à l'Objectif stratégique 3; et ii) contribuer à combler les déficits alimentaires et nutritionnels immédiats résultant de la hausse des prix des denrées, conformément à l'Objectif stratégique 4.
5. Le projet de développement 107920 vise à améliorer les infrastructures commerciales et à accroître la productivité de façon à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les petits exploitants et les négociants et à leur permettre de vendre plus d'aliments de bonne qualité au prix du marché. Les activités prévues ont pour objet d'intégrer les petits exploitants dans un marché en pleine croissance, pour relever leurs revenus et améliorer leur qualité de vie. En recevant une aide sous forme d'aliments ou d'espèces, les ménages pourront également satisfaire leurs besoins nutritionnels au cours de cette période de hausse des prix des produits alimentaires.
6. Le projet, qui est conforme au plan de modernisation de l'agriculture du Gouvernement et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2006–2010), est en adéquation avec les objectifs 2 et 3 de la politique du PAM en faveur du développement et avec ses Objectifs stratégiques 3 et 4, ainsi qu'avec le premier objectif du Millénaire pour le développement.